



Règlement intérieur –

Centre Social Croix Mercier

L'inscription aux activités du centre social implique l'acceptation de ce règlement



	Enfance/Jeunesse
Sites d'accueil	Centre social Croix Mercier - 17 rue Augustin Fresnel 61000 Alençon Local rue des frères Niverd – 61000 Alençon Ecole de la Framboisière - Allée du stade 61250 Valframbert Ecole Lonrai - Le bourg 61250 Lonrai (uniquement juillet)
Fonctionnement Général	Les mercredis et les vacances scolaires de 7h45 à 18h30 (tous sites) Horaires d'arrivée et départ des enfants : Le matin de 7h45 à 9h30 (arrivée) Le midi de 11h30 à 12h15 (départ ou arrivée) L'après-midi de 13h15 à 14h (départ ou arrivée) Le soir de 16h30 à 18h30 (départ)
Inscriptions et réservations	Les inscriptions et réservations se font sur RDV (sauf pour les personnes réglant en prélèvement automatique. Ces derniers auront uniquement besoin de prendre RDV pour le renouvellement du dossier en juin. Le reste se fait par mail à cscm.secretariat@gmail.com). Vous serez contacté par mail pour avertir d'une place disponible si vous étiez en liste d'attente. Pièces à fournir pour l'inscription : -Fiche d'inscription dûment complétée -Fiche sanitaire dûment complétée -Copie des vaccinations -Attestation d'assurance responsabilité civile -Attestation de quotient familial (CAF OU MSA ou autre régime) Dates de réservations (<i>nous appeler une semaine avant ces dates pour caler le RDV si vous n'êtes pas en prélèvement automatique</i>). Mercredis accueil de loisirs : 1er trimestre : inscriptions à partir du 10/06/2025 2e trimestre : inscriptions à partir du 24/11/2025 3e trimestre : inscriptions à partir du 16/03/2026 Vacances scolaires : Vacances d'automne : inscriptions à partir du 22/09/2025 Vacances de décembre : inscriptions à partir du 24/11/2025 Vacances de février : inscriptions à partir du 19/01/2026 Vacances d'avril : inscriptions à partir du 16/03/2026 Vacances d'été : inscriptions à partir du 8/06/2026
Absences et annulations	Mercredis et vacances scolaires : Annulation au minimum 7 jours avant et OBLIGATOIREMENT par mail à cscm.secretariat@gmail.com . -Si le délai d'annulation est respecté, l'absence sera notée en « absence excusée » et ne sera pas facturée. -Si le délai d'annulation n'est pas respecté, l'absence sera notée en « absence facturée ». -Si l'absence concerne une raison médicale, nous envoyer par mail un justificatif médical (certificat du médecin, ordonnance, etc.). L'absence sera alors notée en « absence excusée » et ne sera pas facturée.

Règlement intérieur —

Centre Social Croix Mercier

L'inscription aux activités du centre social implique l'acceptation de ce règlement

Repas	<p>Les repas sont pris dans les salles de restauration scolaires mises à disposition par les communes du lieu de l'accueil de loisirs. Ils sont fournis et livrés par RESTAUVAL. Une réservation est obligatoire. Aucun repas ne pourra être commandé le jour même. Il devra être commandé 48h avant.</p> <p>Un certificat médical vous sera demandé si votre enfant présente une allergie alimentaire.</p>
Santé	<p>Aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance. Toute allergie est à signaler et en cas de pathologie particulière, les parents doivent laisser toutes les informations nécessaires au directeur du centre (cf. fiche sanitaire). Un PAI peut-être instauré pour des soins spécifiques et réguliers. Dans ce cas, prendre RDV avec le directeur d l'ACM.</p>
Activité	<p>Il est demandé aux parents d'habiller ses enfants avec des vêtements adaptés. Les enfants sont amenés à faire des activités salissantes (peinture, colle, etc.) et sportives (tâches, trous etc.). Nous utilisons du matériel pédagogique et de collectivités (adaptés aux enfants) mais nous ne pouvons vous garantir que votre enfant ne présentera pas de tâches, trous en fin de journée. Le Centre Social ne pourra être tenu responsable en cas de détérioration et ne garantira aucune prise en charge financière. Merci de marquer les vêtements (vestes, manteaux, etc.) au nom de vos enfants. Prévoir gourde et sac à dos.</p> <p>L'équipe encadrante est amenée à faire des sorties de proximité. Les enfants seront conduits soit via le réseau de bus Alto, en minibus du centre social ou à pied pendant les horaires d'activités. L'inscription de votre enfant au centre social équivaut à l'acceptation de ces sorties.</p>
	Familles/Adultes/Séniors
Sites d'accueil	<p>Centre social Croix Mercier - 17 rue Augustin Fresnel 61000 Alençon Espace Part'âge - 8, rue du Président Coty 61000 Alençon Salle l'Éclat à Lonrai</p>
Fonctionnement Général	<p>Les ateliers à l'année fonctionnent uniquement en période scolaire. Il n'y a pas d'atelier en périodes de vacances scolaires ni les jours fériés (sauf exception, se référer au planning). Les jours fériés ne sont pas récupérables. Il n'y aura pas d'atelier le jour de l'Assemblée Générale.</p> <p>Attention, chaque atelier a besoin d'un minimum de participants pour perdurer. Si ce minimum n'est pas atteint aux vacances d'automne l'atelier ne pourra pas continuer à fonctionner. Par ailleurs, chaque atelier dispose d'une capacité maximum d'accueil.</p> <p>Nous assurons un minimum de 30 séances sur l'année. Le remplacement ou le remboursement du cours sera proposé à partir du moment où le minimum de séances n'est plus atteint. Si pour des raisons sanitaires, l'état ou la préfecture nous demandait de fermer nos activités de loisirs pour tous, le remboursement des séances ne pourra pas être assuré.</p> <p>Les ateliers ponctuels et sorties : ils sont proposés au trimestre et peuvent avoir lieu en période scolaire mais aussi pendant les vacances. Ils peuvent être proposés par des salariés, des intervenants ou des bénévoles du centre.</p> <p>Les véhicules du centre social sont mis à disposition pour les activités et peuvent être conduits par les salariés, bénévoles et usagers ashérents. Il peut vous être demandé de prendre votre véhicule personnel pour certaines activités si il n'y a plus de disponibilités (ex : randonnée).</p>
Inscriptions et réservations	<p>Pièces à fournir pour l'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none">-Fiche d'inscription dûment complétée-Attestation d'assurance responsabilité civile-Attestation de quotient familial (CAF OU MSA ou autre régime)

Règlement intérieur –

Centre Social Croix Mercier

L'inscription aux activités du centre social implique l'acceptation de ce règlement

	<p>-Un certificat médical de moins de 3 mois pour la pratique sportive devra être fourni au commencement des activités physiques. Sans présentation d'un certificat médical, il faudra obligatoirement nous remplir la décharge.</p> <p>Les ateliers à l'année :</p> <ul style="list-style-type: none">-Semaine d'essai pour les nouveaux du lundi 8 au vendredi 12 septembre 2025 (sans inscription et gratuit).-Inscriptions à partir du samedi 13 septembre 2025 pour tous.-Début des ateliers le 15 septembre 2025. L'inscription se fait pour l'année.-Pour les personnes n'ayant pas fait leur essai sur la semaine du 8 au 12 septembre, essai possible à partir du 22 septembre 2025 (sur réservation et suivant les places disponibles). Si l'essai est concluant, il faudra venir régler l'activité afin de pouvoir participer à l'atelier suivant. <p>Les ateliers ponctuels : La programmation est trimestrielle (de septembre à décembre, de janvier à mars, d'avril à juin et de juillet à août). Les inscriptions se feront en amont au secrétariat (pour les activités payantes – hormis les activités en familles où la réservation pourra être possible par téléphone).</p>
Absences et annulations	<p>Les ateliers à l'année : Afin d'assurer un accueil dans les meilleures conditions possibles, nous vous demandons de bien vouloir signaler vos absences surtout lors de l'intervention d'un prestataire ou lorsque le transport est assuré par le centre social (chorale, randonnée, etc.). En cas d'absence d'un intervenant ou d'annulation d'un atelier, vous serez informé dans les meilleurs délais par email. Pour raisons professionnelles ou médicales (maladie justifiant l'arrêt de l'activité, mutation, changement professionnel ou perte d'emploi) et sur présentation d'un justificatif, vous pourrez être remboursé du ou des trimestres non effectué(s). Tout trimestre entamé reste dû. Si l'atelier était arrêté prématurément par le centre social, vous serez remboursé au prorata des séances restantes. Toute annulation non prévenue 48h avant sera facturée (sauf justificatif)</p>
	Général
Adhésion et tarification	<p>L'adhésion est obligatoire et valable de date à date sur une durée d'un an. L'adhésion individuelle concerne les personnes majeures seules et coûte 11 €. L'adhésion familiale concerne un foyer avec ou sans enfant, et coûte 15 €. Les coûts des activités varient en fonction de votre quotient familial et de votre lieu d'habitation (CUA ou hors CUA pour les accueils de loisirs).</p>
Paiement	<p>Le règlement intégral des activités se fait au moment de l'inscription, qu'elle soit à l'année, au trimestre, au cycle ou à la séance. Il est possible de régler en espèce, par chèque vacances, par CESU, par chèque ou par prélèvement bancaire (échelonnement possible pour ces deux derniers modes de paiement en 3 fois consécutives). Pour les parents d'enfants inscrits au centre de loisirs et réglant en prélèvement automatique, il n'y a pas d'avance des frais. Le prélèvement sera mensuel et aura lieu le 15 du mois suivant la période de facturation. Attention, en cas d'annulation dans les délais, un avoir sera généré. Un remboursement pourra être fait sur demande et dans un délai de 1 an à compter de la date d'émission. La modification de facture reçue est possible dans le délai d'un mois à compter de la date d'émission de la facture.</p> <p>Pour les majeurs protégés, nous pouvons nous mettre en contact avec votre tutelle/curatelle, pour le paiement de votre /vos activités. Merci de renseigner les coordonnées de l'organisme de tutelle et le nom de votre référent sur la fiche d'inscription. Sur demande, un justificatif de paiement vous sera délivré. En fonction de vos ressources, des aides sont également envisageables afin de favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances pour tous. N'hésitez pas à nous solliciter pour plus de renseignements.</p>

Règlement intérieur –

Centre Social Croix Mercier

L'inscription aux activités du centre social implique l'acceptation de ce règlement

Assurance

Le centre social Croix Mercier a souscrit une assurance qui prend en charge les dégâts matériels et corporels dans le cadre de la responsabilité civile, si la responsabilité de l'association est établie. Dans les autres cas, c'est la responsabilité civile des participants qui s'applique. Pour les activités, sorties et séjours en famille, nous vous rappelons que les enfants sont placés sous la responsabilité des parents ou de l'adulte référent.



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

49 CCM ALENCON CENTRE

Ce relevé est destiné à être remis sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc...)
This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc.....)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
15489	04850	00053647340	35	CCM ALENCON CENTRE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)						
FR76	1548	9048	5000	0536	4734	035

Identifiant international de l'établissement bancaire

BIC (Bank Identification Code)
CMCIFR2A

TITULAIRE DU COMPTE
ACCOUNT OWNER

CENTRE SOCIAL CROIX MERCIER
17 RUE AUGUSTIN FRESNEL
61000 ALENCON

43-08110018-20191108 183122320100334

Version au 27/05/2025

Centre Social Croix Mercier

17, rue Augustin Fresnel 61000 ALENCON

Tél : 02.33.31.83.39 – cscm.secretariat@gmail.com

www.centresocialcroixmercier.fr